ALSACE | Conseil départemental HAUT-RHIN

Rapport de la Présidente

Séance publique du
vendredi 19 octobre 2018

5 ème Commission
N° CD-2018-4-5-1

Service instructeur
DEAA - direction europe, attractivité et aménagement

Service consulté

SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE DES SERVICES AU PUBLIC

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), qui définit pour 6 ans des axes et un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.
Elaboré sur la base d'un diagnostic territorial, il comporte, suivant la volonté des Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin, un volet interdépartemental avec une ambition et une offre commune de services au bénéfice de l'ensemble des Alsaciens.
Le volet haut-rhinois permet de répondre aux spécificités de notre territoire et de développer des axes et programmes d'actions adaptés.
La Commission thématique Patrimoine Immobilier, Actions et Territoires a donné un avis favorable à ce document le 2 février 2018.

I. La co-construction avec l'Etat du SDAASP

La Loi NOTRe du 7 août 2015 a arrêté le principe d'une co-construction, entre l'Etat et le Département, d'un Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Dans ce cadre, afin de répondre aux principaux déséquilibres repérés entre l'offre de services (publics et privés / marchands et non marchands) et les besoins des habitants, l'Etat et le Département du Haut-Rhin ont engagé conjointement une démarche pour élaborer un schéma qui définit, sur six ans, des axes et un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans les zones présentant un déficit d'accessibilité.

Sur la base d'un diagnostic territorial, les réunions organisées les 7 et 8 juin 2017 respectivement à ALTKIRCH et à COLMAR avec l'ensemble des acteurs concernés, ont permis d'identifier et de hiérarchiser les services réellement indispensables du point de vue des habitants, de repérer les principales carences en matière de présence et d'accessibilité et de proposer des solutions qui permettront d'apporter des réponses aux manques détectés.

Les Conseils départementaux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin ont souhaité donner à leur schéma une portée interdépartementale avec une ambition et une offre commune de services au bénéfice de l'ensemble des Alsaciens.

Il s'agit de démarrer un processus qui va conduire l'ensemble des partenaires (Etat, Départements, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), Opérateurs ou encore associations d'usagers) à travailler ensemble pour combler les déficits constatés notamment par la mutualisation de services ou encore par le développement d'outils d'accompagnement d'accessibilité numérique. Le secteur de la santé avec la problématique de la démographie médicale est apparu comme une préoccupation majeure.

II. Le volet interdépartemental du SDAASP

L'Alsace dispose globalement d'une offre de services de proximité adaptée à sa forte densité de population grâce à un maillage fin de villes et de bourgs centres :

- la majorité des communes alsaciennes disposent de plusieurs équipements de la vie courante ;
- dans la plupart des bassins de vie, les Alsaciens motorisés accèdent à un « panier » de 29 commerces et services situés entre 10 et 16 minutes de leur domicile (7 à 8 minutes dans les bassins de vie de STRASBOURG, COLMAR et MULHOUSE). Cependant, pour les bassins de vie de SELTZ, INGWILLER, DRULINGEN, LA BROQUE, KAYSERSBERG et SAINT-AMARIN, ce temps d'accès s'allonge pour atteindre 17 à 20 minutes.

Cette situation globalement favorable a tendance à se dégrader depuis 2011 : la part de la population alsacienne ayant accès à au moins 12 équipements de la vie courante en moins de 15 minutes diminue.

Il est possible de dresser trois constats majeurs :

- la santé : l'Alsace est confrontée à la problématique du vieillissement des médecins généralistes (plus de 55 ans), sur de nombreux bassins de vie. Selon l'Agence Régionale de Santé (ARS), près d'un tiers des médecins généralistes vont partir à la retraite d'ici 5 ans,
- les commerces de proximité : plus du tiers des communes bas-rhinoises et haut-rhinoises n'ont plus aujourd'hui de commerces alimentaires dans des secteurs où le nombre de personnes âgées est en forte augmentation,
- la fracture numérique : le Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) œuvre à résorber cette fracture numérique territoriale. Il convient désormais de s'atteler à la résorption de la fracture numérique sociale (accompagner les publics les plus fragiles dans leur autonomie numérique).

Sur la base de ce diagnostic, les axes stratégiques du volet alsacien qui se déclinent en plan d'actions sont : conforter le maillage de services et d'équipements, lutter contre la fracture numérique et développer des territoires connectés et attractifs.

Les Départements du Bas-Rhin et du Haut-Rhin mettront en place un Comité de suivi en vue de la mise en œuvre des actions retenues dans le cadre de ces axes stratégiques.

III. Le volet haut-rhinois du SDAASP

Le diagnostic a porté sur le panier de services suivants : Services Départementaux d'Incendie et de Secours (SDIS), boulangeries, épiceries, superettes, grandes surfaces, postes, banques, stations-services, centres médico-sociaux, pôles gérontologiques, Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) et Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS), points d'accueil Caisse d'Allocations Familiales (CAF), Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Missions locales, urgences médicalisées, maternités, hôpitaux, Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), structures d'hébergements pour personnes handicapées, médecins généralistes, écoles, collèges, lycées, enseignement supérieur, formations professionnelles, accueil de jeunes enfants, structures périscolaires, bibliothèques et lecture publique, cinémas, musées, théâtres, piscines, terrains de foot, complexes sportifs, gares TER.

On constate que 82 % de la population est bien desservie et plus particulièrement, l'axe Nord-Sud dont la bonne distribution peut s'expliquer par un excellent réseau routier, Les zones qui ont moins accès à ces services sont les zones montagneuses, le Sundgau, et dans une moindre mesure, la plaine au Nord-Est. En revanche, peu de zones sont exposées à un manque de services de base.

Sur la base de ce diagnostic, les axes stratégiques du volet départemental qui se déclinent en plan d'actions sont les suivants :

- renforcer la présence et l'accessibilité des services en milieu rural,
- systématiser la coordination et la concertation pour améliorer l'accessibilité des services,
- assurer une information et une communication pertinentes.

Le volet santé du schéma a été défini en lien avec le schéma départemental de renforcement des soins de proximité engagé par l'ARS. Il vise notamment à une coordination renforcée entre les acteurs de santé pour assurer une meilleure prise en charge du patient et améliorer l'accès aux soins courants. La démarche engagée de culture de réseaux permettra d'assurer une offre de soins de qualité et de mettre en place des actions de nature à lutter contre la désertification médicale.

Le projet de schéma a été transmis à l'ensemble des partenaires associés à la démarche.

Conformément à la législation, les EPCI ont été sollicités pour donner un avis sur ce projet, ils ont tous délibéré favorablement sur ce sujet.

La Conférence Territoriale de l'Action Publique, réunie le 16 avril 2018 et la Région Grand Est, réunie en Commission permanente le 29 juin 2018, ont donné un avis favorable sur ce schéma.

Les délibérations de ces différents partenaires figurent en annexe au Schéma.

Il vous est proposé d'adopter ce Schéma qui ensuite fera l'objet d'un arrêté préfectoral qui validera définitivement ce projet.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver le Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP), annexé au présent rapport,

- de donner délégation à la Commission permanente pour l'exécution, l'adaptation et le suivi de ce schéma.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT